



Sommières, le 20 septembre 2018

**Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Sommières**

Objet : Convocation conseil communautaire
Affaire suivie par : Pierre LERASLE
Direction Générale des Services

Aux membres du conseil communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil de **la Communauté de Communes du Pays de Sommières, dont vous avez été nommé membre pour le mandat 2014-2020, le :**

**JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 A 18H30
AU SIEGE DE LA C.C.P.S. –
SALLE DU CONSEIL AU 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT PRINCIPAL**

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Approbation des procès-verbaux des Conseils des 28 juin et 12 juillet 2018
- 2- Affiliation de l'agence technique départementale au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- 3- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard, dans le cadre du contrat territorial (extension siège)

APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

- 4- Convention d'organisation entre le service « Application du Droit des Sols » de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la commune d'Aspères

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS :

- 5- Attribution du marché de construction d'une déchetterie à Calvisson

FINANCES :

- 6- Les tarifs 2019 de la taxe de séjour
- 7- Taxe Pour La Gestion Des Milieux Aquatiques Et Prévention Des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit de la taxe 2019

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

- 8- Renouvellement de la convention annuelle de mise à disposition des locaux scolaires entre la C.C.P.S. et l'Association CALADE dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.- Année scolaire 2018-2019
- 9- Renouvellement de la convention entre la C.C.P.S. et la Commune de Crespian pour l'utilisation du foyer communal durant le temps de restauration scolaire pendant l'année scolaire 2018-2019



- 10- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'équipement sportif (terrain synthétique) entre la commune de CALVISSON et la Communauté de Communes du Pays de Sommières, durant le temps de restauration scolaire
- 11- Renouvellement de la Convention de mise à disposition du terrain de sports et des sanitaires extérieurs (école La Condamine à SOMMIERES) entre l'association Sommières Athlétisme et la Communauté de Communes du Pays de Sommières-année 2018-2019
- 12- Convention avec la Commune de Saint-Mamert pour la gestion de la compétence scolaire pour les enfants de Parignargues- Année scolaire 2018-2019
- 13- Convention avec la Commune de Saint-Mamert pour la répartition des frais de fonctionnement de la restauration scolaire pour les enfants de Parignargues- Année scolaire 2018-2019
- 14- Avenant financier N° 2 2018 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre l'association Calade et la Communauté de Communes du Pays de Sommières.
- 15- Convention entre l'association départementale des FRANCAS DU GARD et la Communauté de Communes du Pays de Sommières, relative aux Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018
- 16- Convention entre l'Association Familles Rurales (AFR) de Calvisson relative aux Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018

CULTURE :

- 17- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale pour l'année 2018-2019
- 18- Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec l'Association Jazz à Junas
- 19- Demande de subvention à la DRAC Occitanie dans le cadre du Plan Chorale 2018

PERSONNEL :

- 20- Indemnités aux instituteurs et professeurs des écoles pour les études surveillées
- 21- Poste Ecole de Musique suite à réussite concours Assistant d'enseignement artistique principal 2è classe
- 22- Modifications et créations postes personnel des écoles suite à réorganisation rentrée 2018 - 2019
- 23- Convention de mise à disposition entre l'association départementale des FRANCAS du GARD et la Communauté de Communes du Pays de Sommières

PETITE ENFANCE:

- 24- Dépôt d'un dossier de demande de subvention d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Gard pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pour l'année 2019.
- 25- Dépôt d'un dossier de demande de subvention d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Gard pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pour l'année 2019.
- 26- Modification des conventions de mise à disposition des salles des communes pour l'accueil des jeunes enfants dans le cadre de la Halte Garderie Itinérante.
- 27- Modification du Règlement de fonctionnement de la Halte Garderie Itinérante « Titou l'Escargot »
- 28- Nouveaux Règlements de fonctionnement demandés par la Caisse d'Allocations Familiales relatif à la Prestation de Service Unique pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants : « Gribouille », « L'Enfantine », « Titou l'escargot »



29- Mis en œuvre de la RGPD (Règlementation Générale sur la protection des données) :
Avenant N°3 aux Règlements de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes
Enfants « L'Enfantine » et « Gribouille »

ECONOMIE :

30- Cofinancement d'un projet de développement d'une entreprise a Sommières dans le cadre
du programme LEADER

Questions diverses.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de
mes meilleurs sentiments.

Le Président
Pierre MARTINEZ

